

# LA PECHE DU SAUMON ET DE LA TRUITE DE MER EN FRANCE EN 2017

## VOLET 1

### Les déclarations de captures de saumon atlantique en 2017

Les captures totales en 2017 sont estimées à 1865 saumons dont 1705 poissons pris à la ligne. Les captures 2017 sont stables d'une manière générale en Artois-Picardie, en Seine-Normandie et en Bretagne. Une forte baisse est observée sur le bassin de l'Adour-Garonne par rapport à la moyenne des dix dernières années (-36%).

Les captures ont atteint 27% du TAC global national en 2017 (chapitre 4). D'après les lectures d'écailles, la proportion de saumon de printemps observée en 2017 est la plus faible observée depuis 10 ans (figure 2). Les castillons représentent 68% des captures déclarées. Cinq fermetures anticipées pour atteinte d'un TAC sont survenues cette saison.

Depuis quelques années, une baisse du poids moyen des castillons est observée (tableau 2).

Tableau 1: Captures de saumons en 2017 par cours d'eau et par âge de mer et moyenne des 10 dernières années (Mdda)

Région/Cours d'eau	PHM	1HM	Total et tendance	Mdda
CANCHE	0	9	↑ 9	5
AUTHIE	1	1	↓ 2	6
<b>ARTOIS PICARDIE</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>→ 11</b>	<b>11</b>
BRESLE	2	20	→ 22	22
ARQUES	3	2	↓ 5	23
DURDENT	0	1	↑ 1	0
VALMONT	0	2	↑ 2	1
TOUQUES	1	4	↑ 5	3
VIRE	0	4	↑ 4	2
SAIRE	0	8	↓ 8	10
SIENNE	20	40	→ 60	67
SEE SELUNE	59	350	→ 409	415
<b>SEINE-NORMANDIE</b>	<b>85</b>	<b>431</b>	<b>→ 516</b>	<b>544</b>
COUESNON	8	66	↑ 74	46
GOUET	1	0	→ 1	1
LEFF	0	9	↓ 9	12
TRIEUX	25	57	→ 82	55
JAUDY	0	0	↓ 0	11
LEGUER	50	47	→ 97	113
DOURON	3	21	→ 24	24
PENZE	17	47	↑ 64	42
ABER-ILDUT	4	20	↑ 24	10
ABER-BENOIT	0	0	↓ 0	2
ABER-WRACH	0	1	↓ 1	7
ELORN	32	25	→ 57	62
RIVIERE DAULAS	1	0	↓ 1	6
AULNE	11	38	→ 49	49
BRETAGNE NORD	152	331	→ 483	449
GOYEN	6	32	→ 38	51
ODET + AFFL	21	60	→ 81	58
AVEN	16	54	→ 70	51
ELLE + AFFL	62	184	→ 246	236
SCORFF	13	37	→ 50	50
BLAVET	21	34	→ 55	96
KERGROIX	0	0	↓ 0	1
BRETAGNE SUD	139	401	→ 540	542
<b>BRETAGNE</b>	<b>291</b>	<b>732</b>	<b>→ 1023</b>	<b>991</b>
GAVE OLORON	112	34	→ 146	212
GAVE MAULEON	5	1	↓ 6	23
NIVE	2	0	↓ 2	7
NIVELLE	0	1	↑ 1	0
<b>ADOUR GAVES</b>	<b>119</b>	<b>36</b>	<b>↓ 155</b>	<b>243</b>
<b>TOTAL A LA LIGNE</b>	<b>496</b>	<b>1209</b>	<b>→ 1705</b>	<b>1789</b>
Captures pros en Adour-Gaves (zone fluviale)	96	64	→ 160	140
<b>TOTAL PROS</b>	<b>96</b>	<b>64</b>	<b>→ 160</b>	<b>140</b>
<b>SAISON 2017</b>	<b>592</b>	<b>1273</b>	<b>→ 1865</b>	<b>1929</b>

### 1. Les captures de saumon en 2017

Les estimations de captures de saumons en zone fluviale sont représentées par cours d'eau et par âge marin (tableau 1 ; figure 1). 1HM signifie un hiver marin soit un castillon et PHM signifie plusieurs hivers marins soit un saumon de printemps. La moyenne des 10 dernières années (Mdda) figure en dernière colonne. L'évolution des données par rapport à la Mdda est représentée par les flèches :

- ↑ Forte progression (sup. à +50%)
- ↓ Forte diminution (inf. à -50%)
- ↗ Légère progression (de +10% à +50%)
- ↘ Légère diminution (de -10% à -50%)
- Stable (de -10% à +10%)

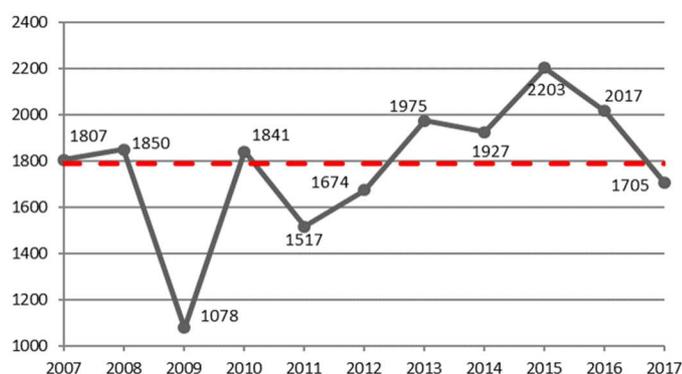


Figure 1 : Evolution des effectifs estimés de captures à la ligne ces 10 dernières années (Moyenne des 10 dernières années en pointillé rouge)

### 2. Proportion des saumons de printemps et des castillons

D'après les lectures d'écailles, la proportion de castillons et de saumons de printemps dans les captures en zone fluviale varie de manière importante d'une année sur l'autre (de 33% à 68% de castillons) (figure 2).

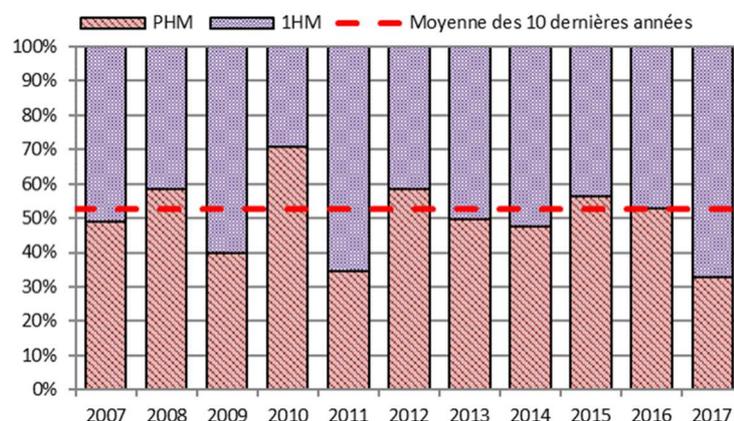


Figure 2 : Proportion des saumons de printemps et des castillons dans les captures annuelles estimées en zone fluviale

## VOLET 1

### 3. Caractéristiques biométriques

Les caractéristiques biométriques des poissons (taille, poids) sont des indicateurs de l'évolution des populations de saumon atlantique (tableau 2).

Tableau 2 : Synthèse des tailles et poids moyens des saumons déclarés en 2017 par âge marin

	2017		Mdda		Record sur le Gave d'Oloron en mars
	PHM	1HM	PHM	1HM	
Taille moyenne (en mm)	➔ 772	➔ 602	767	616	1070
Poids moyen (en g)	➔ 4508	👉 1827	4347	2055	12 000

### 4. Consommation des Totaux Autorisés de Captures (TAC) pour la saison 2017

Les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des cours d'eau bretons (depuis 1996) et du bassin Seine Normandie (depuis 1998 pour la Basse-Normandie et 2010 pour la Haute-Normandie) ont adopté un mode de gestion de pêche des saumons basé sur un Total Autorisé de Captures (TAC). Ce TAC, défini par bassin, est calculé sur la base de surface d'habitats favorables à la croissance des juvéniles de saumons ou tacons et la capacité d'accueil de ces mêmes habitats. Il est fixé de façon à préserver, en fin de saison de pêche, un contingent de géniteurs suffisant (cible d'échappement) pour garantir à long terme le renouvellement optimal des populations.

Depuis 2000, des TAC spécifiques de saumons de printemps par bassin ont été institués afin de modérer les prélèvements sur cette frange sensible de la population de saumons en déclin.

La figure suivante illustre la consommation des TAC révisés (de saumons de printemps ou PHM et globaux) en fin de saison de pêche et les fermetures anticipées de pêche.

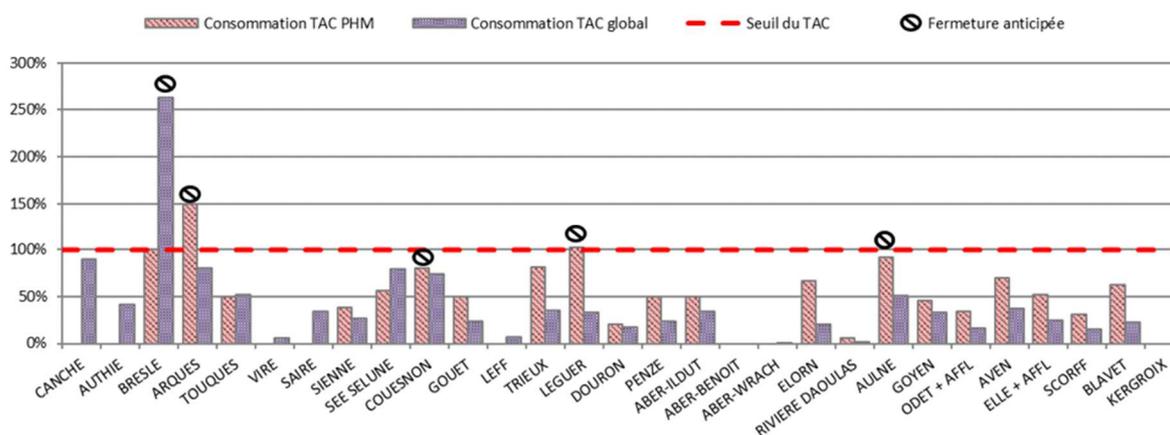


Figure 3 : Consommation des TAC des rivières de Bretagne et de Normandie en 2017

### 5. La saison au travers des carnets de pêche

Le suivi des carnets de pêche individuels, effectué depuis 1995, apporte des informations et des enseignements précieux sur l'activité de la pêche des saumons (tableau 3).

Tableau 3 : Synthèse des données issues des carnets de pêche recueillis en 2017

	2017 et tendance	Mdda
Nombre de carnets exploitables	➔ 67	69
<b>Effort</b>		
Nombre total de sorties	👉 2091	1917
Nombre moyen de sorties par pêcheur	👉 31	29
Durée moyenne d'une sortie (heures)	➔ 4	4
Effort moyen par pêcheur (heures)	👉 116	126
<b>Captures par unité d'effort</b>		
Nombre total de captures	👇 68	97
Nombre moyen de captures par pêcheur	👇 1,0	1,5
Nombre maximal de captures par pêcheur	👉 9	10
Nombre maximal de captures par sortie	➔ 2	1,9
% de bredouilles	👆 54%	32%
<b>Nb moyen d'heures par capture</b>		
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (ensemble de la saison)	👆 117	89
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (mars à mai)	👆 252	143
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (juin à octobre)	👉 64	65

## VOLET 2

# Les déclarations de captures de truite de mer en 2017

255 captures de truite de mer ont été déclarées en 2017. Les déclarations restent plus faibles que la moyenne observée ces dix dernières années (-33%). Les chiffres des déclarations sont en baisse d'une manière générale, -9% en Artois-Picardie et -51% en Seine-Normandie et -33% sur les autres régions par rapport à la moyenne des dix dernières années.

Les déclarations de captures pour les pêcheurs professionnels sur le bassin de l'Adour sont à nouveau en forte progression.

Tableau 4 : Captures déclarées de truite de mer en 2017

Région Cours d'eau	Captures déclarées	Mdda
SLACK	6	8
CANCHE	40	31
AUTHIE	14	31
<b>ARTOIS PICARDIE</b>	<b>60</b>	<b>66</b>
BRESLE	16	30
ARQUES	38	58
DURDENT	7	9
VALMONT	16	15
SEINE	1	2
ANDELLE	1	3
RISLE	0	3
HAUTE NORMANDIE	79	118
TOUQUES	41	122
DIVES	1	3
ORNE	0	2
SELUNE	1	2
BASSE NORMANDIE	43	131
<b>SEINE NORMANDIE</b>	<b>122</b>	<b>249</b>
Autres régions (Bretagne, Adour Gaves)	31	46
Total pros	42	17
<b>SAISON 2017</b>	<b>255</b>	<b>378</b>

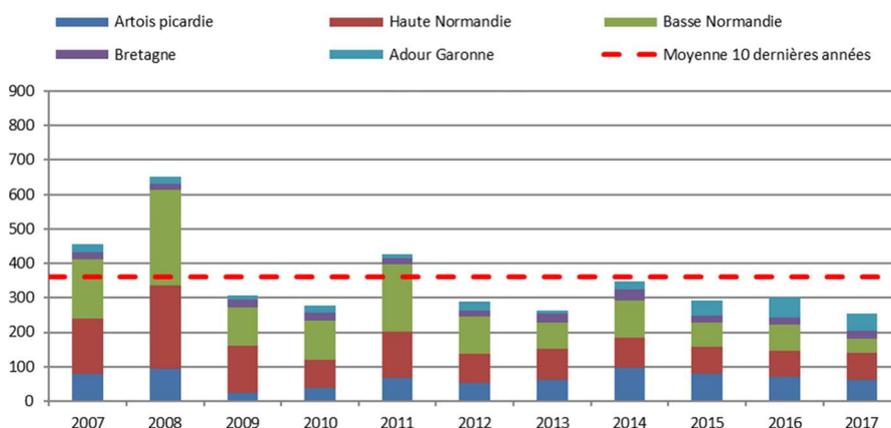
Face à la faible participation de ces dernières années, le taux d'échantillonnage est faible et affecte la précision des résultats exposés ci-après.

**L'amélioration de la participation des pêcheurs de truite de mer est essentielle pour augmenter le nombre et la qualité des informations recueillies.**

### 6. Les déclarations de captures de truite de mer en 2017

Le suivi des captures de truite de mer a été instauré en 1992 dans un premier temps sur les cours d'eau des régions Normandie et Artois Picardie, où cette espèce est particulièrement bien implantée. A compter de 1996, ce suivi s'est étendu à tous les cours d'eau classés à truite de mer de la façade atlantique (Tableau 4 ; figure 4).

Figure 4 : Distribution du nombre de déclarations de captures par région ces 10 dernières années



### 7. L'histoire par les écailles

Riche en enseignements, la lecture des écailles permet de connaître les histoires de vie des truites déclarées, dont le nombre de fraies, leur âge de rivière et leur âge de mer (Figure 5).

Le premier chiffre représente l'âge de rivière, et les chiffres romains le nombre d'hivers passés depuis son départ en mer. Le + correspond à la reprise de croissance après le dernier hiver. L'axe horizontal indique les années de naissances.

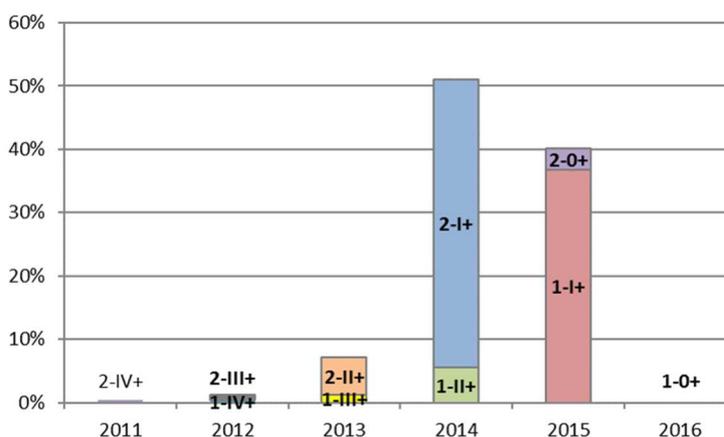


Figure 5 : Répartition des âges des truites de mer déclarées en 2017

## VOLET 2

Tableau 5 : Synthèse des tailles et poids moyens des truites de mer déclarées en 2017

### 8. Caractéristiques biométriques

Les caractéristiques biométriques des poissons (taille, poids) sont des indicateurs de l'évolution des populations de truite de mer (Tableau 5).

	2017	Mdda	Record sur l'Arques
Taille moyenne (en mm)	➡ 559	568	820
Poids moyen (en g)	👉 2133	2327	6 000

### 9. La saison au travers des carnets de pêche

Le suivi des carnets de pêche individuels, effectué depuis 1992, apporte des informations et des enseignements précieux sur l'activité de la pêche des truites de mer (Tableau 6).

Tableau 6 : Synthèse de données issues des carnets de pêche recueillis en 2017 pour la truite de mer

	2017 et tendance	Mdda
Nombre de carnets exploitables	➡ 29	27
<b>Effort</b>		
Nombre total de sorties	👉 643	745
Nombre moyen de sorties par pêcheur	⬇️ 22	28
Durée moyenne d'une sortie (heures)	➡ 2,8	2,6
Effort moyen par pêcheur (heures)	👉 61	73
<b>Captures par unité d'effort</b>		
Nombre total de captures	⬇️ 81	105
Nombre moyen de captures par pêcheur	⬇️ 2,8	3,8
Nombre maximal de captures par pêcheur	⬆️ 30	20,9
Nombre maximal de captures par sortie	👉 3	3,6
% de bredouilles	⬆️ 41%	30%
<b>Nb moyen d'heures par capture</b>		
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (ensemble de la saison)	➡ 22	21
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (mars à mai)	⬆️ 236	39
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (juin à octobre)	➡ 19	21

## VOLET 3

### Les pêcheurs en 2017

Le nombre de Cotisations pour la Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA) 'migrateurs' est en légère hausse depuis 2015 mais de manière générale, les ventes restent inférieures de 4% par rapport à la moyenne des dix dernières années.

Les prescriptions particulières liées à la pratique de la pêche du saumon en zone fluviale obligent les pêcheurs à déclarer leurs captures depuis 1987. Le suivi des captures de truite de mer, basé sur des déclarations volontaires, est quant à lui instauré depuis 1992. Depuis 2000, les cotisations spécifiques « saumon » et « truite de mer » sont regroupées en une Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques migrateurs (CPMA migrateurs) (Tableau 7 ; figure 6).

Tableau 7 : Nombres de CPMA en 2017 par grands bassins hydrographiques (source : FNPF)

Grands bassins	2017	Mdda
Artois-Picardie	➡ 391	396
Seine-Normandie	👉 1391	1476
Loire-Bretagne	👉 1502	1627
Adour-Garonne	➡ 930	905
<b>Total</b>	➡ 4214	<b>4407</b>

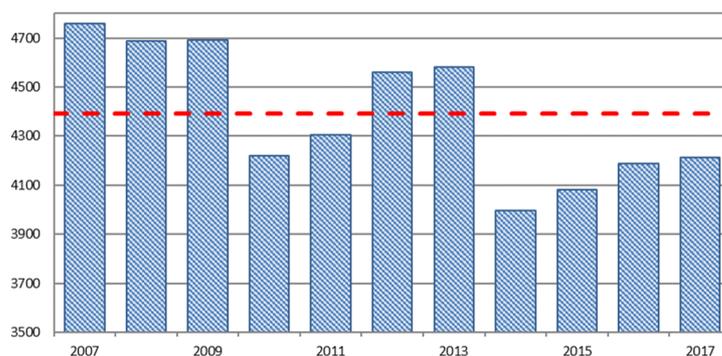


Figure 6 : Evolution du nombre de CPMA migrateurs en France ces 10 dernières années (en pointillé, la moyenne des 10 dernières années)